

Ansinfos

Périodique communal d'information - Décembre 2018

n° 281

*Le Bourgmestre Grégory Philippin,
les Echevin(e)s, le Président et les Membres du Conseil
communal, vous souhaitent une bonne année 2019.*



Grégory Philippin,

BOURGMESTRE :

*« Vos nouveaux Collège et Conseil sont installés »
Pages 4 à 11*

**Règlementation
hivernale**

12

**Procédure
d'inscription en
immersion**

19

**Enquête
publique**

21

**Participez au jeu
71 ce 23 janvier**

24



Un nouveau Collège et un nouveau Président



Légende de gauche à droite,

Thomas Cialone, *Président du Conseil*

Christopher Gauthy, *5^e Echevin*

Anne-Marie Libon, *4^e Echevine*

Walther Herben, *1^{er} Echevin*

Grégory Philippin, *Bourgmestre*

Nathalie Dubois, *2^e Echevine*

Philippe Saive, *3^e Echevin*

Yves Parthoens, *Président du CPAS pressenti*

du Conseil à votre Service



Sommaire



Un nouveau Collège à votre Service	p 2	Agenda général	p 16
Sommaire	p 3	Distribution des étiquettes-poubelles	p 17
Attributions du Collège	p 4-7	Les Jubilaires	p 18
Le Président du Conseil	p 8	Procédure d'inscription en immersion	p 19
Composition du Conseil communal	p 9-11	De nouvelles plaques de rue	p 20
Règlementation communale en matière de trottoirs	p 12	Enquête publique	p 21
La commune d'Ans au service de ses citoyens	p 13	Police, votre agent de quartier	p 22-23
		Participez au jeu 71 sur RTL tvi	p 24

Composition du nouveau Collège communal



Grégory PHILIPPIN

Bourgmestre

www.psans.be



Coordination générale, Police, Aménagement du territoire, Mobilité, Citoyenneté, Etat civil, Population, Grands Evènements, Tutelle CPAS, Cultes, Groupements patriotiques, Bien-être animal, Information et Relations publiques.

Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be

Contact : 04 247 72 14

Contact : Sandra Lugowski – 04 247 72 23

Courriel : sandra.lugowski@ans-commune.be

MISSIONS

Le Collège détient le pouvoir exécutif au niveau de la commune. C'est le «gouvernement» de la commune et, à ce titre, il est donc chargé d'exécuter les décisions du conseil communal et d'assurer la gestion journalière. Dans la pratique, le Collège prend de nombreuses initiatives parce que le Conseil communal lui délègue une partie de ses pouvoirs.

Il est chargé :

- d'exécuter les lois, décrets, ordonnances, règlements et arrêtés de l'état, des Communautés, des Régions, de la Province;
- d'exécuter les décisions du Conseil communal et d'en assurer la publicité par voie d'annonces et d'affichages (les décisions deviennent effectives en général 5 jours après qu'elles aient été rendues publiques);
- d'administrer la commune (établissements communaux et propriétés communales);

- de gérer les recettes et dépenses de la commune et de surveiller la comptabilité;
- de diriger les travaux communaux et ceux de voirie;
- de tenir les registres d'état civil;
- de conserver les archives;
- d'exercer un contrôle administratif sur les fonctionnaires communaux, etc.

Les échevins sont désignés par le Conseil communal, en son propre sein, pour une durée de 6 ans. Avec le Bourgmestre et le président du CPAS, les échevins forment le Collège communal.



Walther HERBEN

1^{er} Echevin

www.psans.be



Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), Agents Constatateurs, Développement durable, Budget et Finances.

Courriel : walther.herben@ans-commune.be

Contact : Claudia Musardo – 04 247 72 49

Courriel : claudia.musardo@ans-commune.be



Nathalie DUBOIS

2^e Echevine

www.psans.be



Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), Petite Enfance, Crèche, Seniors, Egalité des chances.

Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be

Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2^e étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32

Courriel : jerome.renette@ans-commune.be

COMMENT FONCTIONNE LE COLLEGE ?

Le Collège se réunit aussi souvent que nécessaire à la maison communale ; les séances ne sont, en principe, pas publiques. Pour que le Collège puisse valablement délibérer et décider, la loi exige la présence de la majorité des membres. Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, le dossier à examiner est remis

à une séance ultérieure. Les décisions du Collège font l'objet de procès-verbaux qui sont transcrits, par le Directeur général, dans un registre. Le mode de décision est régi par le principe dit de « collégialité ». Cela signifie que le Collège communal ne peut exercer ses compétences que de manière collective, en tant que corps responsable collectivement de ses actes

devant le Conseil communal. Ce principe de collégialité n'empêche cependant pas une répartition des tâches entre les échevins pour préparer les dossiers.



Philippe SAIVE

3^e Echevin

www.psans.be



Sports, Infrastructures sportives, Culture, Tourisme, Jumelage, Nouvelles technologies.

Courriel : philippe.saive@ans-commune.be - **Permanences** : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73 - **Courriel** : pascale.galhaut@ans-commune.be



Anne-Marie LIBON

4^e Echevine

www.mr-ans-be



Informatique, Ressources humaines, Urbanisme, Logement, Ruralité et Agriculture.

Courriel : anne-marie.libon@ans-commune.be

Contact : Philippe Michel – 04 247 72 41 - **Courriel** : philippe.michel@ans-commune.be



Christopher GAUTHY

5^e Echevin

www.psans.be



Affaires économiques (ADL), Commerce, Classes moyennes, Jeunesse, Emploi, Relations avec les quartiers, Circuits courts, Santé.

Courriel : christopher.gauthy@ans-commune.be

Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - **Courriel** : marianne.grella@ans-commune.be



Yves PARTHOENS

Président du CPAS

présenti à partir du 3 janvier 2019,

www.psans.be



Affaires sociales, PCS, Personnes à mobilité réduite.

Courriel : yves.parthoens@dans-commune.be

Contact : Isabelle Charlier -04 247 74 18 – **Courriel :** isabelle.charlier@dans-cpas.be



François SANTOS REY

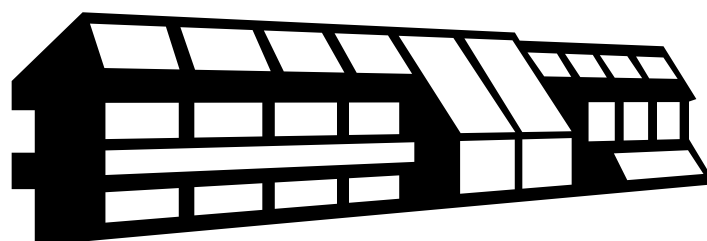
Directeur général f.f.

Courriel : francois.santosrey@dans-commune.be

Secretariat : 04 247 72 14 - Fax 04 247 72 09

Courriel : secretariat@dans-commune.be

COMMUNE



D'ANS

Comment fonctionne le conseil communal ?

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation écrite émanant du collège communal et adressée aux Conseillers communaux au minimum 7 jours avant la séance. Cette convocation doit obligatoirement mentionner le lieu, le jour et l'heure de la séance ainsi que l'ordre du jour.

Le Conseil n'est pas tenu de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il peut décider de remettre à plus tard l'examen de certains points. Toutefois un point qui ne figure pas à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion sauf en cas d'urgence, et à une majorité de 2/3 des Conseillers communaux présents.

Le Conseil communal se réunit généralement à la maison communale chaque fois que l'exigent les affaires communales (avec un minimum de 10 séances annuelles).

Les séances du Conseil communal sont généralement accessibles au public (la publicité des séances du Conseil communal est obligatoire dans certaines circonstances comme l'examen des budgets et comptes communaux). Toutefois le Conseil communal se réunit à huis-clos :

- obligatoirement lorsqu'il s'agit de questions de personnes (exemple : traitements du personnel communal)
- facultativement sauf si 2/3 des membres présents souhaitent la publicité de la séance.

La Présidence du Conseil communal est en principe assurée par le Bourgmestre. Depuis 2012, un conseiller communal peut désormais présider l'assemblée. C'est le cas à Ans où la Présidence du Conseil est confiée à Thomas Cialone.

La Présidence assume deux tâches distinctes :

- l'ouverture (la suspension) et la clôture de séance
- la police de l'assemblée vis-à-vis des Conseillers communaux (tour de parole ; rappel à l'ordre) et à l'égard du public (avertissement ; expulsion)

Les décisions du Conseil communal sont valables pour autant que la majorité de ses membres soit présente (quorum) et qu'elles soient prises à la majorité absolue des votes valablement exprimés. Le vote se fait généralement de manière orale et parfois à bulletin secret.

Un procès-verbal de séance du Conseil communal est rédigé par le Directeur général.

MISSIONS

Le Conseil communal, composé de Conseillers communaux élus directement par la population pour 6 ans, détient le pouvoir législatif à l'échelon local. Il fixe les règles dans toutes les matières qui sont d'intérêt communal c'est-à-dire celles qui ne sont pas attribuées par la loi ou par la Constitution à un autre pouvoir (la Province ou les Communautés ou les Régions). Il délibère aussi sur tout autre sujet qui lui est soumis par une autorité supérieure.

Les missions du Conseil communal sont notamment les suivantes :

- l'établissement des règlements communaux d'administration intérieure et les ordonnances de police (maintien de l'ordre public)
- la gestion de personnel communal : cadre organique, statut administratif et pécuniaire, recrutement et promotion de carrière
- le vote du budget des dépenses et recettes de la commune

Pour faciliter son travail, le Conseil communal peut créer des « commissions techniques » chargées de préparer les débats qui ont lieu en séance du Conseil communal. Ces commissions techniques sont composées de mandataires commu-

naux élus, selon une clé de répartition équilibrée des forces politiques en présence (majorité et opposition), et sont fermées au grand public. Elles peuvent néanmoins se faire assister par des experts et des personnes intéressées (c'est-à-dire des citoyens de la commune qui ont un intérêt personnel à faire connaître leur opinion sur un dossier déterminé).

Le Conseil communal peut également instituer des conseils consultatifs chargés d'émettre des propositions et avis sur des thèmes particuliers (exemple : Conseil communal de sécurité-prévention) ou par rapport à des catégories de population (exemple : conseil consultatif de jeunesse).



Thomas CIALONE

Président du Conseil

www.mr-ans-be

Courriel : thomas.cialone@ans-commune.be

MR-IC

Composition du Conseil communal



Christophe KERSTEENS

Chef de groupe

www.psans.be



Dubois Nathalie



Dupont Francy



Gauthy Christopher



Gingoux Fernand



Herben Walther



Istaz Slangen Zoé



Lempereur Patrice



Nafrak Rachid



Parthoens Yves



Peters Julien



Philippin Grégory



Pickman Sandra



Quaranta Raphael



Rassili Ahmed



Saive Philippe



Gielen Pierre
Chef de groupe
www.mr-ans-be



Beneux Benjamin



**Bernardin-Bosard
Christiane**



**Bourlet
Jean-François**



Cialone Thomas



Libon Anne-Marie



Thierry Coenen
Chef de groupe
www.ans.ecolo.be



Demirci Funda



**Hauregard
Catherine**



Robert Grosch

Chef de groupe

www.cdhrca.be



**Collard-Samray
Francine**



René Courtois

Chef de groupe

www.ansdefi.be



Davin Sarah

Retour de l'hiver : traquons neige et verglas sur nos trottoirs !

L'hiver s'installe et avec lui, les intempéries. Si comme toutes les saisons, l'hiver ne manque pas de charme, il n'en apporte pas moins son flot de désagréments... A commencer par le verglas et la neige qui peuvent rendre nos voiries et trottoirs particulièrement dangereux. Tandis que les services communaux s'affairent, dès que le besoin s'en fait sentir, pour rendre la chaussée praticable, savez-vous qu'en ce qui concerne trottoirs et accotements, c'est aux riverains de la voie publique eux-mêmes qu'incombe la responsabilité de veiller à procéder au déblaiement ? Ceci est par ailleurs codifié dans l'article 25 de l'Ordonnance de Police administrative générale de notre commune adoptée par le Conseil du 30 septembre 2005 et coordonnée à ce jour. En d'autres termes, cela signifie que le déblaiement de la neige et du verglas est à la fois une nécessité ET bien plus, une obligation.



Concrètement, que faut-il faire et que se passe-t-il si on ne le fait pas ?

Chaque riverain doit :

- **déblayer** neige, glace et verglas **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE** afin d'éviter tout accident aux passants ;
- **entasser** la neige et la glace sur le bord du trottoir de manière à ne pas gêner le passage des piétons et à n'encombrer ni les avaloirs, ni les rigoles, ni les bouches d'incendie ;
- **NE PAS jeter NI déverser NI laisser s'écouler** de l'eau sur la voie publique en cas de gel ;

Et si on ne le fait pas ?

- Outre les dégâts corporels que peut entraîner une telle négligence (avec tous les problèmes connexes qui peuvent en découler - remboursements des dégâts occasionnés, ... - pour le riverain responsable de l'accident), le non-déblaiement d'un trottoir représente aussi une **infraction**. En tant que telle, il est donc susceptible de faire l'objet d'un PV de constat et d'une amende dont le montant peut être de 25 à 250 € conformément à l'article 159 de ladite ordonnance.

Voici donc une raison supplémentaire, si cela s'avérait encore nécessaire, de s'exécuter dans les meilleurs délais en déblayant neige, glace et verglas sans attendre qu'ils s'installent. A vos balais et pelles à neige pour un hiver en toute sécurité !



La commune d'Ans au service de ses citoyens

Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale.

Le numéro vert **0800 43 000** répond à vos attentes quels que soient vos questions ou les services concernés.

Ce numéro vert, entièrement **gratuit** est accessible du **lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h à 12 h** (hors jours de fermeture de l'Administration communale).

Une adresse de courrier électronique ans-nouveau@ans-commune.be est également à votre disposition.



AGENDA GÉNÉRAL

26 octobre 2018 au 28 avril 2019

**Exposition Rembrandt & Co : l'art multiplié ...
avec des clin d'œil à Picasso, Chagall et Warhol**

REMBRANDT & CO EXPOSITION L'ART MULTIPLIÉ



26/10/2018 - 28/4/2019

CHÂTEAU DE WAROUX - ANS
www.chateau-waroux.be | 04/247.72.73



L'exposition présente près d'une 100aine d'œuvres dont 50 estampes de Rembrandt (1606-1660). Ces œuvres permettent d'apprécier tout le talent de cet artiste de génie. Champion des effets délicats ou très expressifs issus des contrastes entre l'ombre et la lumière, Rembrandt traduit dans ses portraits le plus profond de la personnalité de ses modèles. Il crée des atmosphères parfois irréelles et détaille avec minutie des éléments qui composent un paysage. Une exposition à ne pas manquer pour (re)découvrir cet artiste du Siècle d'Or hollandais. Dossier jeux pour les plus jeunes.

www.chateau-waroux.be

22 décembre : concert de Noël à Hombroux

Voir annonce

Judi 3 janvier 2019, de 9 h 30 à 12 h

**Lectures Plurielles : rencontre conviviale autour
du thème de la littérature africaine**

Bibliothèque Arsène Soreil

Entrée gratuite - Contact Claudine Hambucken, 04/247 73 56

Vendredi 4 janvier à 20h30

Stéphane Mercier Quintet



À la guitare, Peter Hertmans, au piano, l'Italien Nicola Andrioli, membre du quartet de Philip Catherine, du quintet de Lorenzo Di Maio et des duos avec Steven Delannoye et Barbara Wiernik. A la contrebasse, Cedric Raymond, membre du quartet Greg Houben-Fabian Fiorini et du quintet de Chrystel Wautier. A la batterie, Matthias De Waele du Bravo Big Band. Une réunion de grandes pointures.
Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns) / 10€ sur place / 1,25€ (art.27)
- Centre culturel Ans.

Pour souligner la convivialité du Quartier de Hombroux,
la Paroisse et le Collège communal d'Ans
vous invitent au

Concert de Noël

avec l'ensemble vocal
Erato Singers

suivi du vin chaud et ses boudins de Noël

Samedi 22 décembre 2018 - 19h00

Adresse : Chapelle Saint-Pierre - Place de Hombroux - 4432 Alleur

Entrée gratuite - Boissons à 1 EUR.

Philippe SAIVE,
Echevin de la Culture et des Sports

Walther HERBEN,
Premier Echevin

Sous le patronage de MM. Grégory PHILIPPIN, Bourgmestre et Thomas CIALONE, Président du Conseil communal

Samedi 5 janvier - Portes à 18h30 - Concert à 19h

Metal Aleur Festival,

Maxxwell, Desdemonia, Insomnia et Angakok

Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns)/10€ sur place/1,25€ (art.27) –
Centre culturel Ans

Jeudi 10 janvier 2019, de 9h30 à 12h

Lectures Plurielles :

Visite de l'exposition Klimt à Bruxelles

Contact Claudine Hambucken, 04/247 73 56

Lundi 14 janvier de 20h à 22h

BiMZ : Relaxation & Auto-hypnose - Avec Joséphine Rodriguez (www.josephinerodriguez-hypnose.com)

Les BiMZ sont des découvertes culturelles de deux heures qui se glissent entre le métro, le boulot et le dodo dans le but de «repartir un peu moins con avec un sourire à la con».

Plus d'infos : ewindels.cca@proximus.be ou 04/2477336. Tarif et inscription : 7 € via la billetterie en ligne (centreculturelans.be). ! Attention le BiMZ est ouvert aux 12 premiers inscrits !

Mercredi 16 janvier 2019, de 15h30 à 16h

Heure du conte, pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168

Gratuit

Jeudi 17 janvier à 10h30

Toupetit Mouchoir par le Théâtre de l'Anneau



Pour les enfants de 2,5 à 5 ans, un voyage à travers un jardin visuel, gestuel et musical, qui montre comment les rencontres en dehors du cadre familial sont une autre occasion de grandir, malgré l'inconnu. Interprétation : Julie Nayer et Renaud Tefnin. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Province de Liège.

Photo : Nicolas Bomal – Province de Liège – centre culturel Ans.

Jeudi 17 janvier, de 15h30 à 16h.

Heure du conte, pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque de Xhendremael, Place de l'Eglise, 1

Gratuit

Jeudi 17 janvier à 20h

Avec Vous! Réunion «Par-delà les cloisonnements» ouverte à tous!

Notre rôle de Centre culturel est, plus que jamais, de jeter des ponts par-delà les cloisonnements et de proposer les clés de compréhension nécessaires pour franchir ces ponts.

À cet effet, nous vous invitons à rejoindre le collectif «Par-delà les cloisonnements», un groupe d'Ansois d'origines et convictions différentes, afin de voir ce que nous pouvons réaliser ensemble.

Durant les prochaines années, nous allons confronter les clichés, préjugés, impressions ou rumeurs aux différentes réalités vécues par les citoyens ainsi qu'à l'expertise de personnes -ressources.

Si vous êtes intéressé(e), contactez-nous au 04/247.73.36 –
centreculturelans@skynet.be

Dimanche 20 janvier de 14h à 17h30

Repair Café : jeter ? pas question !

Accès gratuit - En savoir plus ! 04/247.73 36 – fchaballe.cca@skynet.be.
Centre culturel Ans.

Mercredi 23 janvier :

Cafet' projets 2019 - 1^{re} partie

Co-organisation de la programmation de Mai en Couleurs. Paperasses, échéances et autres réjouissances.

19h-repas (sur réservation)/20h-discussion. Libre à chacun de venir manger, discuter ou les deux!

Poursuite de l'organisation de Mai en Couleurs 2019!

Mai en Couleurs sera une fois de plus un mois où les Ansoises et Ansois sortiront de leur zone de confort pour se réapproprier l'espace public et proposer ensemble de multiples occasions de sortir de chez soi à la rencontre de l'autre, des autres et d'autre chose. L'édition 2019 se précise, pour plus de rencontres et de découvertes :

- Le street art ou l'art urbain sous toutes ses formes sera mis à l'honneur par les artistes du collectif.
- La langue et tous ceux qui ne parlent pas le français ou dont ce n'est pas la langue maternelle, seront pris en compte par les organisateurs d'événements du collectif.

Inscription la semaine avant chaque date : 04/247.73.36 ou centre-culturelans@skynet.be !

Jeudi 24 janvier 2019, de 9h30 à 12h

Lectures Plurielles : rencontre conviviale autour du thème « L'Inde dans la littérature »

Bibliothèque Arsène Soreil

Entrée gratuite – Contact Claudine Hambucken, 04/247 73 56

Jeudi 24 janvier 2019, de 17h à 19h.

Cercle de Lecture : venez découvrir les « coups de cœur » des amoureux de la lecture ...

Bibliothèque Arsène Soreil

Entrée gratuite – Contact : Christine Fortin, 04 247 73 56

Dimanche 27 janvier à 15h

Johann Strauss & Co, par l'Orchestre de salon de l'Euro Symphonic Orchestra



Pour leur 25^e tournée consécutive des Concerts de fin d'année, Pascal Peiffer et l'Euro Symphonic Orchestra proposeront les 25 plus belles mélodies du « Roi de la Valse » Johann Strauss, et de ses contemporains. Deux heures de fête, de détente, de magie et de pur bonheur!

Entrée : 9€ (prévente & membre CcAns)/12€ sur place/1,25€ (art.27).
Centre culturel Ans.

Mercredi 13 février 2019, de 15h30 à 16h

Heure du conte, pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168
Gratuit

Jeudi 14 février 2019, de 9h30 à 12h

Lectures Plurielles : rencontre conviviale autour du thème « Offenbach et le Paris du XIX^e siècle »

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite – Contact Claudine Hambucken, 04/247 73 56

Jeudi 14 février 2019, de 15h30 à 16h.

Heure du conte, pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque de Xhendremael, Place de l'Eglise, 1
Gratuit

Jeudi 28 février 2019, de 9h30 à 12h

Lectures Plurielles : rencontre conviviale autour du thème « Carnaval autour du monde »

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite – Contact Claudine Hambucken, 04/247 73 56

De janvier à mai :

Atelier pour Adultes :

Mise en lecture du Parcours d'écriture

Depuis novembre dernier, Liliane Fanello, journaliste et animatrice d'ateliers d'écriture, a mené un parcours d'écriture autour de la thématique : « D'ici ou d'ailleurs... qu'est-ce qui nous rassemble ? ». Une expérience collective et créative pour tous ceux qui ont eu envie de voyager avec leurs mots, leurs souvenirs et leurs idéaux

Fabrice Piazza, comédien, metteur en scène, animateur et formateur en atelier de mise en voix invitera les participants de ces ateliers à poursuivre le processus par la mise en lecture des textes sélectionnés. Cette œuvre collective et interculturelle sera proposée au public en vue de sensibiliser un nouveau public aux problématiques partagées par chacun.

Programme proposé par le PAC, le Centre culturel d'Ans et le Réseau Ansois de Lecture Publique.

Jeudi 28 février 2019, de 17h à 19h.

Cercle de Lecture : venez découvrir les « coups de cœur » des amoureux de la lecture ...

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite – Contact : Christine Fortin, 04 247 73 56

Des ateliers d'écriture avec l'écrivain Claude Raucy autour de son ouvrage « Le violon de la rue Lauriston ». : 2 rencontres de 50 minutes autour du livre et du métier d'écrivain suivies de 1 ou 2 ateliers d'écriture.

Classes de 5^e ou 6^e primaires et de 1^{re} ou deuxième secondaire

Contact : Service Culture :
Pascale Galhaut 04/247 72 73

Durant tout le mois de février :

Exposition Science en chantier

Physique, chimie, biologie, géographie, mathématiques, peu de jeunes perçoivent réellement les répercussions de ces matières dans leur quotidien.

L'enjeu de cette exposition est de changer leur point de vue sur les sciences en leur montrant que celle-ci est omniprésente dans leur quotidien.

« Science en chantier » se veut un projet participatif (observer, manipuler, chercher, expérimenter, déduire).

La bibliothèque propose des visites et animations aux classes de 5^e et 6^e primaire, 1^{re} et 2^e secondaire.

Bibliothèque Arsène Soreil - Sur rendez-vous -
Contact : Claudine Hambucken 04/247 73 56

Un partenariat de la Bibliothèque Centrale de la Province de Liège, avec trois opérateurs locaux experts dans le domaine scientifique : la Maison de la Science, l'asbl Science et culture et l'asbl Hypothèse.

Décembre : distribution des étiquettes-poubelles

C'est dans le courant de ce mois de décembre que vont être distribuées les étiquettes poubelles 2019. Les gardiens de la paix ont déposé dans les boîtes aux lettres un rappel des précautions à respecter pour bien recevoir les étiquettes poubelles et minimiser les risques de vol. Le voici :

Maison unifamiliale	Immeuble à appartements
<ul style="list-style-type: none">✓ Le NUMERO de votre habitation est-il bien VISIBLE de la rue ?✓ Votre boîte aux lettres FERME-t-elle correctement ?✓ Etes-vous le SEUL à avoir accès à votre courrier (boîte pas cassée) ?✓ Votre boîte ne déborde-t-elle pas ?	<ul style="list-style-type: none">✓ Le sac où se trouvent les boîtes aux lettres est-il bien accessible ? Sinon, merci de prendre contact* avec le service pour trouver un arrangement (via votre syndic d'immeuble par exemple)✓ Votre boîte porte-t-elle bien un numéro précis et/ou votre nom ? °ex : 26/31 (Note : UN SEUL chef de ménage par appartement) ?✓ Votre boîte ferme-t-elle, est-elle accessible de vous SEUL, ne déborde-t-elle pas, n'est-elle pas cassée ?

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- Actuellement, seules les étiquettes 2018 doivent être utilisées et restent valables jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- Dès le 1^{er} janvier 2019 : seuls les sacs porteurs de la nouvelle étiquette 2019 seront considérés comme conformes et seront repris par le service de la voirie. Il ne sera donc plus possible d'utiliser les étiquettes 2018 que vous auriez en surplus à partir de cette date ;

Guettez votre boîte aux lettres ! Si elle répond aux critères repris ci-dessus, vos étiquettes y seront déposées dans le courant de ce mois.

Toutefois, **SI en date du 28 décembre (ET PAS AVANT)** vous n'avez toujours pas reçu vos étiquettes, nous vous invitons à prendre contact avec le service environnement au 04 247 72 71 OU avec le service gardiens de la paix au 04 247 72 30 pour de plus amples informations.

Nous vous souhaitons une agréable fin d'année 2018 !



LES JUBILAIRES DE NOTRE COMMUNE DE CE 10 NOVEMBRE 2018

NOCES DE BRILLANT



Monsieur et Madame BRISBOIS-KERSTEN, mariés le 05/09/1953, ont fêté leurs nocés de brillant.



Monsieur et Madame DEJACE-VANDRIES, mariés le 24/12/1953, ont fêté leurs nocés de brillant.

NOCES DE DIAMANT



Monsieur et Madame PLUMEN-DENGIS, mariés le 24/10/1958, ont fêté leurs nocés de diamant.



Monsieur et Madame BATTISTON-BRUNELLO, mariés le 13/12/1958, ont fêté leurs nocés de diamant.

NOCES D'OR



Monsieur et Madame HASSOUTE-OUAHDI, mariés le 05/08/1968, ont fêté leurs nocés d'or.



Monsieur et Madame BOUVE-ORBAN, mariés le 07/09/1968, ont fêté leurs nocés d'or.



Monsieur et Madame MARTINESE-SABIA, mariés le 28/11/1968, ont fêté leurs nocés d'or.



Monsieur et Madame CONINX-MARSOULLE, mariés le 21/12/1968, ont fêté leurs nocés d'or.

Service de l'Etat civil : Contact : 04/247.72.90-91 - Courriel : murielle.paquot@ans-commune.be



Instruction publique : **Avis aux parents !**

Procédure d'inscription en immersion pour les enfants nés en 2016

PRINCIPE

La Commune d'Ans accorde la priorité aux Ansois pour l'inscription de leur(s) enfant(s) dans les écoles communales pratiquant l'enseignement en immersion linguistique. Il faut en effet savoir que ce type d'enseignement attire un grand nombre de familles, domiciliées parfois bien au-delà des limites de notre commune. Les autorités communales se sont donc prononcées sur une procédure permettant d'atteindre cet objectif.

La première démarche consiste à compléter avec précision et entièrement le formulaire de préinscription que vous trouverez ci-dessous puis de l'envoyer de manière électronique à l'adresse suivante : inscription.immersion@dans-commune.be

Vous recevrez ensuite un avis de réception automatique afin de vous confirmer la bonne réception des documents transmis.

C'est en effet la date de réception de votre formulaire par courriel qui détermine le classement des inscriptions et, dès lors, l'ordre de priorité pour les inscriptions. Vous pourrez également faire valoir une priorité « fratrie » que le Pouvoir organisateur pourra éventuellement activer si vous avez déjà un (des) enfant(s) au sein d'une école communale ansoise pratiquant un apprentissage par immersion.

L'ordre de priorité est fixé de la façon suivante :

1. Une priorité de premier rang est accordée aux enfants dont au moins un des deux parents ou responsables légaux est domicilié à ANS à la date de réception du formulaire de préinscription.
2. Après attribution des places disponibles en immersion, si des enfants dont au moins un des deux parents ou responsables légaux sont domiciliés à ANS et ont déjà au moins un enfant inscrit en immersion à ANS, le Collège communal pourra envisager, en fonction du nombre de fratrie(s), d'accorder une priorité de second rang en faveur de ces enfants qui seront donc classés en priorité dans la liste d'attente.

Le domicile pris en considération dans la procédure de pré-inscription et d'inscription en immersion est le domicile des parents ou des responsables légaux de l'enfant à la date de réception du mail et du formulaire de pré-inscription.

INSCRIPTION EN IMMERSION

Les démarches peuvent être effectuées si et uniquement si votre enfant est né en 2016. L'ouverture des inscriptions débute le 1^{er} lundi qui suit le congé d'Hiver de l'année scolaire en cours.

Seules les préinscriptions reçues par mail seront prises en considération. Il est donc inutile de vous présenter ou de téléphoner aux Directions ou au Service de l'Instruction publique.

SUITE DES DEMARCHES

Dans les 15 jours qui suivent la réception de votre courriel avec le formulaire d'inscription, vous serez contacté par la Direction de l'école concernée afin de convenir d'un rendez-vous visant à finaliser la préinscription, ce qui ne garantit pas l'inscription définitive en immersion.

Dans le but d'actualiser nos listes de préinscription et d'attente, les parents sont tenus d'avertir le Service de l'Instruction publique de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Après les vacances de Printemps qui précèdent l'entrée de votre enfant en 3^e maternelle (immersion néerlandaise) ou en 1^{re} année primaire (immersion anglaise), le Service de l'Instruction publique vous enverra un courrier si votre enfant a avec certitude une place dans une de nos écoles pratiquant l'immersion pour l'année scolaire qui suit. Vous disposerez alors d'un délai de réflexion de 48 heures pour renvoyer par mail audit service le talon-réponse joint. S'il ne nous est pas retourné dans les 48 heures, votre enfant sera retiré de nos listes de préinscription et ne pourra pas prétendre à une place en immersion.

Début juin, les parents retenus seront convoqués par la Direction de l'école afin de participer à une réunion d'information.

Tous les autres parents (c'est-à-dire ceux pour lesquels une place n'est pas certaine) sont susceptibles d'être recontactés par courrier durant la 1^{re} quinzaine de juillet ou à partir du 20 août pour les aviser que, suite à un désistement, une place se libère pour leur enfant. Vous disposez alors d'un délai de réflexion qui expire 5 jours calendrier avant la rentrée scolaire pour renvoyer par mail audit service, le talon réponse joint dans le courrier susmentionné. S'il ne nous est pas retourné dans les délais, votre enfant sera retiré de nos listes de préinscription et ne pourra pas prétendre à une place en immersion.

De nouvelles **plaques de rues** pour découvrir les hommes et femmes qui ont fait notre histoire

La Commune d'Ans porte au travers des noms attribués à ses rues des témoignages de son histoire, des personnages qui l'ont marquée, de sa toponymie, de ses drames, de ses succès, de ses valeurs.

Bon nombre de rues de notre commune évoquent ainsi des hommes et des femmes qui ont joué un rôle concret dans notre histoire locale, nationale ou européenne ... d'où l'importance de connaître leur origine.

Fort de ce constat, le Bourgmestre a souhaité renouveler les plaques de rues évoquant ces personnes en précisant qui sont ces hommes ou ces femmes symbolisant notre passé.

Pour en savoir plus sur l'historique des noms de rues de la Commune d'Ans, vous pouvez acquérir l'ouvrage publié par la Commune d'Ans et vendu au prix de 7€ au service des affaires culturelles (04 247 72 74). Il reprend de manière systématique l'origine de tous les noms de rues.



Enquête publique

relative à l'adoption du calendrier, du programme de travail et des enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration du 3^e cycle des plans de gestion par district hydrographique (2022-2027).

L'Administration communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et ce, en vertu du Code de l'eau, Art. D.26 du Livre II du Code de l'environnement.

La durée de l'enquête publique est de six mois, à savoir du 19 décembre 2018 au 18 juin 2019.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
11/12/2018	19/12/2018	18/06/2019	Administration communale d'Ans, Esplanade de l'Hôtel communal 1, 4430 Ans. Service Environnement et DD. 18/06/2019 à 10h




Les documents sont consultables à l'Administration communale de Ans, Esplanade de l'Hôtel communal 1, 4430 Ans au service Environnement et DD à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service : **du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h ou sur rendez-vous en-dehors de ces heures** auprès du Service Environnement, au 04 247 72 67 ou au 04 247 72 24 ou par mail à environnement@ans-commune.be.

Vos observations peuvent être transmises, au plus tard pour le dernier jour de l'enquête, **au service Environnement de l'Administration communale d'Ans, Esplanade de l'Hôtel communal 1, 4430 Ans** ou par mail à environnement@ans-commune.be.

Les documents sont également consultables au siège du Contrat Rivière Meuse Aval situé Place Faniel 8, 4520 Wanze et sur le site Internet du SPW eau.wallonie.be.

Enquête publique
DONNONS VIE À L'EAU !

Programme, calendrier de travail relatifs à l'élaboration des troisièmes plans de gestion et synthèse provisoire des questions importantes.

Donnez-nous votre avis !

Dans le cadre de la **directive européenne sur l'eau**, une enquête publique est organisée du **19/12/2018 au 18/06/2019** inclus.


Vous êtes invité à donner votre avis sur le programme, le calendrier et les questions importantes proposées pour protéger nos rivières, nos fleuves et nos eaux souterraines.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière* et sur le site internet : eau.wallonie.be

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit :

- via le site Web eau.wallonie.be
- par courriel à eau@spw.wallonie.be
- par courrier postal au **Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES**

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.




* Site Web des contrats de rivière : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

Service public de Wallonie

eau.wallonie.be

Conception et graphisme : **ART DESIGNER**
(Faïçal Bouchama) www.art-designer.fr
Crédits Photo : Envato Elements, SPW.





Police de quartier

La Police de Proximité constitue un des piliers du service offert par la police à la population locale. Les inspecteurs de quartier en sont les interlocuteurs privilégiés. Ils représentent la personne de référence sur leur quartier, pour la population, les partenaires, et leurs collègues de la zone de police. Ils entretiennent des contacts réguliers avec les agents communaux, les gardiens de la paix, les associations, les commerçants... C'est aussi un lien entre le citoyen et les autorités.

Quelles sont les missions de l'agent de quartier?

- Il vérifie la réalité de la résidence des habitants et la composition de leur ménage (enquêtes domicile...).
- Il est attentif à l'état de la voirie, des lieux et biens publics (signalisation...) ainsi qu'à la conformité des logements (salubrité...).
- Il effectue de nombreux devoirs administratifs.
- Il tente de désamorcer les conflits et veille à la tranquillité de la population (proposition de médiation...).
- Il répond aux demandes d'enquêtes émanant des autorités judiciaires (auditions...);
- Il veille à la propreté du cadre de vie et au respect de l'environnement (verbalisation des dépôts clandestins...).
- Il participe avec ses collègues et la police fédérale à des opérations préventives et répressives sur le territoire de la zone de police.

Le territoire de la zone de police a été divisé en quartiers dont un policier, l'inspecteur de quartier, est titulaire. Vous voulez savoir qui est votre agent de quartier? Consultez notre carte ...

 La couleur du cadre entourant la photo de l'agent renvoie au quartier du plan.



Inspecteur Carole ETIENNE
☎ 0493 40 36 52



Inspecteur Dimitri DIELIE
☎ 0493 40 36 53



Inspecteur Evelyne SONNEVILLE
☎ 0493 40 36 54



Inspecteur Ludovic DELMAL
☎ 0493 40 36 55



Inspecteur Cindy BRENNENRAEDTS
☎ 0493 40 36 56



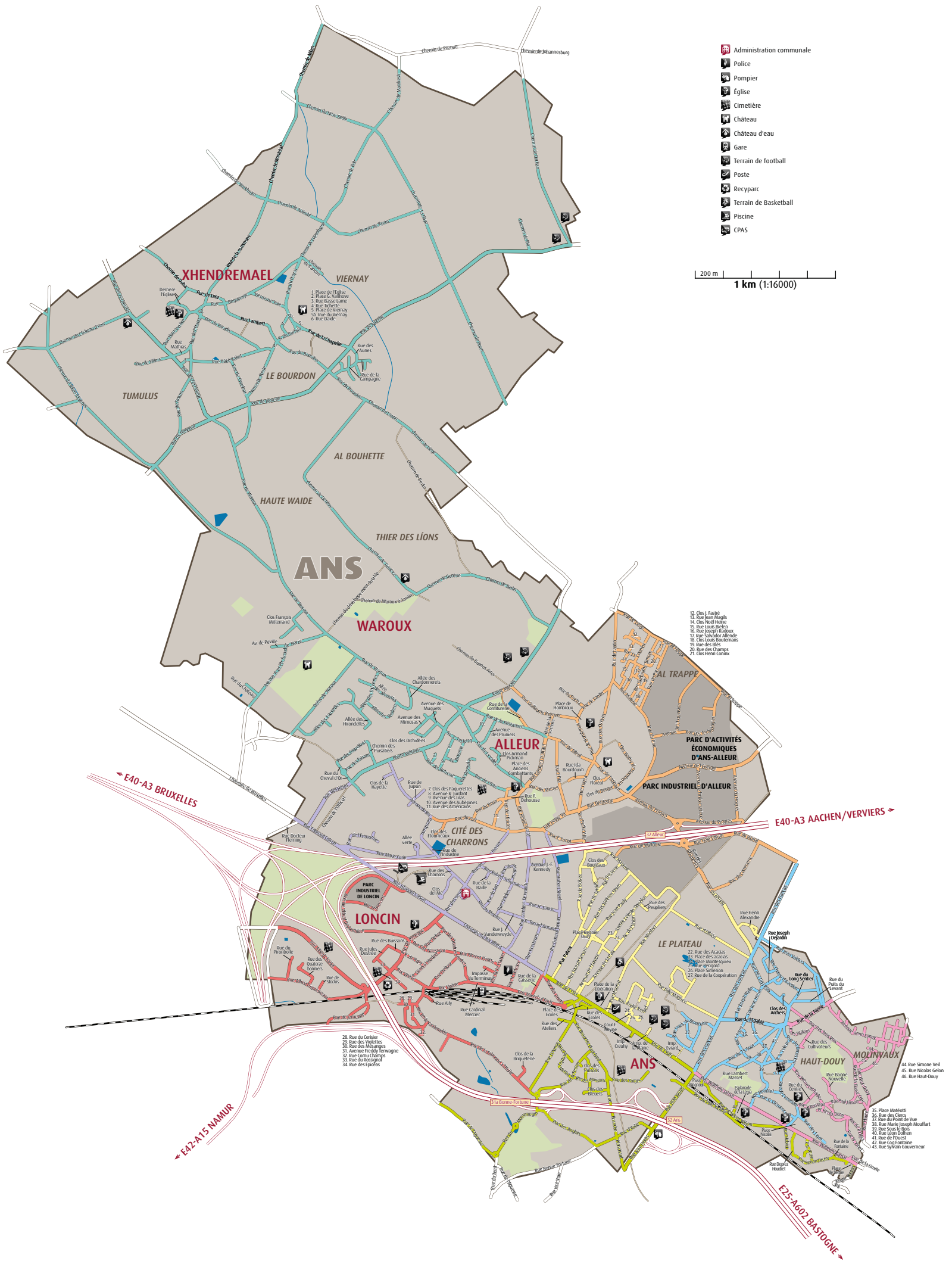
Inspecteur Francis CHARLIER
☎ 0493 40 36 37



Inspecteur Marc BAWEDIN
☎ 0493 40 36 40



Inspecteur Cynthia WALRAEVENS
☎ 0493 40 36 39



La Commune d'Ans présente au **Jeu 71** ce 23 janvier!



Tout le monde connaît le concept de cette émission populaire diffusée tous les jours sur RTL-TVI animée de mains de maître par Jean-Michel Zecca.

Le principe est simple, un candidat unique doit éliminer les 70 autres participants en répondant à toute une série de questions réparties par thèmes et ainsi accéder à la cagnotte du jeu, le tout bien évidemment dans une ambiance particulièrement conviviale.

Dans le cas présent, le **Bourgmestre d'Ans, Grégory Philippin** sera le candidat dont l'objectif consistera à récolter le plus d'argent possible au profit d'une institution philanthropique locale.

L'enregistrement de l'émission aura lieu le 23 janvier après-midi à Bruxelles.

Un appel est lancé aux Ansois qui souhaiteraient participer à l'émission.

Pour participer, il suffit d'envoyer vos coordonnées par mail à l'adresse suivante : jean-michel.killesse@ans-commune.be

Les 50 candidatures seront sélectionnées sous réserve d'acceptation par RTL tv.

Les modalités, heures de départ et autres renseignements pratiques seront communiqués dès confirmation.